



Kehl, le 5 juillet 2018

## Location de véhicule en Europe : la bonne conduite à tenir

**Vous envisagez de louer un véhicule dans un autre pays européen ? A quelques heures des vacances scolaires et des premiers grands départs, le Centre Européen des Consommateurs France vous donne quelques conseils pratiques pour éviter les mauvaises surprises.**

### Quelle carte bancaire pour louer une voiture ?

Depuis 2016, toutes les cartes bancaires portent la mention « **Crédit** » ou « **Débit** ». La « carte de débit » est la plus courante en France. La « carte de crédit » est associée à une réserve de liquidité, c'est pourquoi elle est exigée par de nombreux loueurs en Europe pour **bloquer un dépôt de garantie**. Même si vous avez utilisé une carte de débit lors de la réservation sur Internet, l'agence peut vous refuser sur place la prise du véhicule si vous ne présentez pas une carte de crédit. Elle vous proposera alors de souscrire **une assurance hors de prix**.

Afin de prévenir ce genre de mésaventure, **demandez à l'agence quelle carte sera exigée sur place et le cas échéant**, demandez à votre banque **une carte de crédit** avant votre départ.

### Quelles assurances souscrire ?

LDW, CDW, TP, TPC, SLDW... Les sigles des assurance proposées dans les contrats de location sont pour la plupart d'entre nous incompréhensibles. Ces assurances peuvent pourtant s'avérer utiles en cas de dommage mais également **extrêmement onéreuses** ! Pour y voir plus clair, le Centre Européen des Consommateurs France propose un [décryptage des principaux sigles](#) sur son site. **Avant de partir, n'oubliez pas de vérifier les assurances comprises avec votre carte bancaire (dommages/vol du véhicule...)** et votre assurance voyage !

### Le retour du véhicule : comment « être dans les clous » ?

Le **véhicule et les clés** doivent être rendus à un agent habilité de la compagnie, aux **horaires d'ouverture et à l'heure de retour prévue**. Si l'agence est fermée, vous pouvez le **laisser sur le parking de l'agence** et déposer les clés dans la boîte aux lettres mais sachez

que vous **restez entièrement responsable du véhicule jusqu'à l'ouverture de l'agence**. Si le véhicule subit des dégradations, vous en serez responsable.

Lors de sa restitution, le véhicule doit à nouveau faire l'objet d'un **état des lieux**, au mieux en présence du loueur. N'hésitez pas à prendre des **photos**. Si des dégradations sont constatées sur le véhicule, elles vous seront facturées. Demandez à l'agence de location le devis et la facture de réparation qui justifieront les sommes retenues.

### Derniers conseils avant de partir sur les chapeaux de roues...

- Attention aux **restrictions d'âge** pour conduire le véhicule, aux **options supplémentaires** facturées (siège enfant, GPS, conducteur supplémentaire...), aux **frais supplémentaires** (frais de nettoyage, option carburant, taxe en cas de location à l'aéroport...), au **kilométrage** (illimité ou non).
- Vous ne bénéficiez **pas d'un droit de rétractation si vous réservez un véhicule sur Internet**.
- En cas de litige avec une agence de location en Europe, [contactez le Centre Européen des Consommateurs France](#).

Pour plus d'informations, consultez la brochure du Centre Européen des Consommateurs France ainsi que la rubrique sur son site [www.europe-consommateurs.eu/fr/quels-sont-vos-droits/vehicules/louer-un-vehicule-en-europe](http://www.europe-consommateurs.eu/fr/quels-sont-vos-droits/vehicules/louer-un-vehicule-en-europe)

Je reste à votre disposition pour toute demande d'**interview** ou d'informations complémentaires.



Le CEC France a publié une [brochure "Louer un véhicule en Europe"](#).

---

#### Contact presse :

**Elphège Tignel**

[tignel@cec-zev.eu](mailto:tignel@cec-zev.eu)

0049 7851 991 48 25

### À propos du Centre Européen des Consommateurs France

Le Centre Européen des Consommateurs (CEC) France est l'interlocuteur des consommateurs français qui ont une question sur leurs droits en Europe ou un litige avec professionnel européen. Le CEC France appartient au réseau ECC-Net, présent dans chaque pays de l'UE. Le CEC France est situé à la frontière Strasbourg/Kehl, regroupé avec le CEC Allemagne au sein de l'association franco-allemande "Centre Européen de la Consommation". Ses services d'information et d'aide aux consommateurs sont gratuits.

[www.europe-consommateurs.eu](http://www.europe-consommateurs.eu)